



**AGENCE RÉGIONALE
DU LIVRE & DE LA LECTURE**
HAUTS-DE-FRANCE

GUIDE PRATIQUE - COMMENT MONTER UN PROJET FACILE A LIRE ?



**facile
à lire**

L'AR2L Hauts-de-France vous accompagne dans l'élaboration
d'un projet "Facile à lire" pour votre médiathèque ou lieu de médiation

"Facile à lire" ou "Facile à lire et à comprendre" ? Deux approches différentes !.....	2
Les espaces "Facile à lire" (FAL) qu'est-ce que c'est ?.....	3
"Facile à lire" pour qui ?.....	4
Quelles collections proposer ?.....	4
Comment développer un projet "Facile à lire" ?.....	5
Un mobilier spécifique, clairement identifiable.....	6
Déploiement national du "Facile à lire".....	6
L'offre "Facile à lire" en Hauts-de-France.....	7
Combien coûte un espace "Facile à lire" ?.....	8
Comment demander une labellisation et obtenir le logo ?.....	8
Charte d'utilisation du logo.....	9
Contacts Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France.....	9

"Facile à lire" ou "Facile à lire et à comprendre" ? Deux approches différentes !

Le FALC (Facile à lire et à comprendre)



Qu'est-ce que c'est ?

Un ensemble de préconisations de l'UNAPEI ¹ pour une communication facile à lire et à comprendre pour les personnes atteintes de handicap intellectuel.

Le FAL (Facile à lire)



Qu'est-ce que c'est ?

Une offre de lectures faciles à lire destinées à des personnes éloignées du livre proposées par des médiathèques ou des lieux de médiation

Présentation du FALC (Facile à lire et à comprendre)

La méthode "Facile à lire et à comprendre" (FALC) a été élaborée en 2009 dans le cadre du projet européen *Pathways*, portée en France par l'Unapei et l'association Nous aussi. Ce projet était initialement destiné aux personnes en situation de handicap intellectuel mais les préconisations proposées sont utiles à tous. Elles simplifient les outils de communication et améliorent leur lisibilité. Celles-ci concernent aussi bien la syntaxe, le vocabulaire, que la mise en page : préférer les phrases simples, écrire une idée par phrase, choisir un vocabulaire courant, expliciter les termes techniques ou spécifiques quand ils n'ont pas d'équivalents, choisir des polices sans empattement, ne pas superposer du texte à l'image...

Toutes ces pratiques facilitent la lecture, que la personne soit allophone, dyslexique, atteinte de troubles visuels ou simplement pressée ou fatiguée. L'obligation pour les institutions de communiquer en respectant ces critères a été intégrée à la loi handicap.

Présentation du FALC sur le site de l'UNAPEI :

→ <https://www.unapei.org/article/une-information-accessible-avec-le-facile-a-lire-et-a-comprendre>

Règles européennes pour une communication FALC :

→ <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre>

Exemple de document rédigé en FALC (mode d'emploi du réseau des Balises) :

→ https://issuu.com/les_balises/docs/mode_d_emploi_les_balises_en_falc

Dictionnaire en ligne facilitant la transcription de documents en FALC :

→ <http://falc-able.fr>

¹ L'Unapei est la 1ère fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Les espaces "Facile à lire" (FAL) qu'est-ce que c'est ?

A l'origine, des médiathèques du Québec, des Pays-Bas et de la Suède ont expérimenté des *Easy-to-read squares* (Espaces "facile à lire") destinés à des publics éloignés du livre. Le concept a été importé par Bibliopass et diffusé sur la région bretonne par l'agence Livre et Lecture en Bretagne à partir de 2013. A ce jour, 50 médiathèques bretonnes proposent avec succès des espaces FAL.



Le Facile à lire c'est...

- des espaces de lecture qui proposent une sélection d'ouvrages "faciles à lire" pour un large public, dans des bibliothèques ou des lieux de médiation
- des ouvrages non cotés, présentés de face dans un mobilier spécifique, signalé par un logo
- de la médiation et des animations afin de sensibiliser des personnes qui ne fréquentent pas forcément les bibliothèques.
- un projet simple à mettre en place, directement opérationnel pour des bibliothèques qui souhaitent agir concrètement dans le domaine de l'illettrisme

Site du "Facile à lire" en Bretagne (nombreuses ressources) :

→ <https://facilealirebretagne.wordpress.com>

Une offre de lecture simple mais pas simpliste !

Si la dénomination "Easy-to-read squares" fait l'unanimité dans les pays du nord de l'Europe, il semble plus difficile d'adopter le terme "Facile à lire" pour certains bibliothécaires français qui craignent de stigmatiser une partie du public ou de "niveler par le bas" l'offre de lecture. Avec l'expérience, on remarque qu'aucun sentiment de ce genre n'est ressenti par ceux qui fréquentent ces espaces. L'intention étant de proposer des ouvrages de qualité, simples mais pas simplistes.

PAROLES DE PROS

"On s'est demandé si ça ne serait pas stigmatisant mais en fait ça permet aux gens d'être plus autonomes dans la bibliothèque" précise Hélène Fouéré, responsable de la médiathèque de Lanterneau où l'offre de lecture "Facile à lire" connaît un taux de rotation des ouvrages deux fois plus élevé que celui des autres documents." (Source : Livres hebdo n°1080 - 2016)

"Facile à lire" pour qui ?

L'offre de lecture "Facile à lire" s'inscrit pleinement dans le domaine de la prévention de l'illettrisme. Elle s'adresse en priorité aux adultes, notamment :

- aux adultes en situation d'illettrisme / qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture / qui ont désappris à lire
- aux publics qui ne sentent pas à l'aise dans une médiathèque
- aux personnes en situation d'empêchement ou de handicap
- aux personnes qui cherchent des lectures "faciles"
- à des personnes pressées ou fatiguées

Cela n'empêche pas de sensibiliser d'autres publics, comme le public adolescent ou allophone.

Quelles collections proposer ?

L'offre de lecture "Facile à lire" est issue d'une sélection réalisée par des bibliothécaires sur des critères d'accessibilité et de lisibilité. Un livre "Facile à lire" s'identifie par des critères :

- de forme : textes courts, police assez grande sans empâtements, nombre de pages inférieur à 200, chapitres courts, mise en page aérée avec paragraphes, phrases courtes, vocabulaire simple, illustrations et CD audio si possible...
- de contenu : récits simples mais non simplistes, de qualité, aux sujets valorisants, populaires et correspondants aux centres d'intérêt des publics visés.

Synthèse des critères de repérage des livres "FAL"

→ https://www.livrelecturebretagne.fr/wp-content/uploads/2014/03/Fiche_facile_lire.pdf

Les catégories des livres "Facile à lire" sont très variées : albums, BD, romans (voir notamment les Editions Weyrich et leur collection La traversée), nouvelles, contes, recueils de textes courts, biographies, récits de vie, romans-photo, livres d'art, poésie, beaux livres, pop-up, documentaires, livres audio courts (comme les *Road books* : livres audio de maximum 1h)...

Plusieurs sélections d'ouvrages "FAL" ont été réalisées.

Sélection FAL de 2013 réalisée par Livre & Lecture en Bretagne et Bibliopass :

→ https://www.livrelecturebretagne.fr/wp-content/uploads/2014/03/Livret_kit_facile_lire.pdf

Sélection FAL de 2016 réalisée par Bibliopass :

→ http://chronique.bibliopass.fr/public/Fichiers_texte/Livret2_facile_a_lire_mars2016.pdf

Sélection FAL de 2018 réalisée par Bibliopass :

→ <https://fr.calameo.com/books/000805757fb20ee164d92>

Comment développer un projet "Facile à lire" ?

- **S'inspirer des espaces FAL existants en région.** Consulter en ligne notre cartographie régionale :
→ <https://framacarte.org/m/40757>
- **Dans la mesure du possible, participer à une formation sur le FAL** (consulter le catalogue de formation de votre bibliothèque départementale) ou organiser une formation en intra. L'AR2L Hauts-de-France peut également vous proposer une présentation sur site du FAL.
- **Impliquer dès le début les élus au projet** (délégués à la culture, aux affaires sociales, au handicap, à l'éducation...). Prévoir à terme une inauguration de l'espace en leur présence.
- **Intégrer le projet FAL dans un projet d'établissement** ou un projet culturel et scientifique. Profiter de la mise en place d'un espace FAL dans votre établissement pour réfléchir à l'accessibilité de votre lieu dans sa globalité (accessibilité physique, politique tarifaire, collections adaptées...).
- **Travailler en amont avec des partenaires du champ social**, à identifier sur votre territoire : organismes de formation, Mission Locale, Points Accueil Emploi, Groupes d'Entraide Mutuelle, assistants sociaux, CCAS, établissements médico-sociaux... Ces partenaires vous aideront à capter de nouveaux publics et partager le plus largement possible l'intérêt de la démarche. Ils participeront à faire connaître cet espace aux personnes qui ne lisent pas ou peu / qui ne fréquentent pas forcément la bibliothèque.
- **Demander une labellisation** afin d'obtenir gratuitement le logo officiel du FAL (cf page 7)
- **Prévoir un mobilier repérable, clairement identifié**, éventuellement transportable car le "Facile à lire" peut sortir également des murs de la bibliothèque. Le choix de l'emplacement est important : le meuble doit être bien situé, visible tout de suite depuis l'entrée de la bibliothèque ou en dehors. L'offre "Facile à lire" touche ainsi souvent un public bien plus large que celui qui était visé au départ. Il est également important de trouver un nom à cet espace et d'utiliser le logo officiel, à intégrer dans le meuble et la communication du projet.
- **Sélectionner au moins une cinquantaine d'ouvrages "Facile à lire"** parmi vos collections existantes et/ou envisager des acquisitions spécifiques en vous inspirant des sélections proposées par Bibliopass et Livre et Lecture en Bretagne.
- **Penser un usage facile pour le néo lecteur.** Dans le cas de la mise en place d'un espace FAL en dehors de la médiathèque, envisager de laisser aux usagers la possibilité d'utiliser librement les livres (sans gestion des emprunts). Il y aura un peu de perte mais la limitation des freins est essentielle à la réussite d'un tel projet.
- **Prévoir des médiations afin de valoriser ce fonds** : le livre n'est ici qu'un support. L'intention est de redonner confiance à des personnes dont le parcours de vie n'a pas permis une rencontre avec le livre et la lecture. Les mises en voix, animations, lectures musicales, débats, interventions d'auteur... sont des moments conviviaux qui créent du lien et peuvent permettre d'initier plus facilement une médiation pour un public éloigné du livre.

Un mobilier spécifique, clairement identifiable

Le meuble présentant l'offre FAL doit être disposé à proximité de l'entrée de la médiathèque ou du lieu de médiation. Il est recommandé de prévoir un meuble aux couleurs flashy, qui interpelle directement le visiteur. Les livres sont tous présentés de face, non cotés.



Bibliothèque d'agglomération de St Omer (62)



Médiathèque Marcel Pagnol (Loon plage, 59)

En partenariat avec La Machinerie (Fab-lab situé à Amiens), l'AR2L Hauts-de-France proposera à partir de la fin avril 2019 un meuble conçu spécifiquement pour des collections "Facile à lire". Les plans et guides de montage seront distribués gratuitement (en open source) pour les lieux souhaitant réaliser ce meuble en interne ou dans un fab-lab. Par ailleurs, il sera possible de commander à moindre coût un exemplaire de ce meuble. Si vous êtes intéressé.e, contactez l'AR2L

Déploiement national du "Facile à lire"

Le ministère de la Culture et de la Communication, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) et l'Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France s'associent pour accompagner le déploiement de l'offre de lecture "Facile à lire".

A l'échelle régionale, L'Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France accompagne le déploiement des espaces "Facile à lire" sur le territoire des Hauts-de-France en conseillant les médiathèques et lieux de médiation intéressés par cette démarche.

N'hésitez pas à contacter l'AR2L Hauts-de-France si vous souhaitez bénéficier d'une présentation du FAL au sein de votre établissement, si vous souhaitez connaître les médiathèques qui ont mis en place un espace FAL ou pour tous autres renseignements.

Le Facile à lire... c'est facile à faire !

L'offre "Facile à lire" en Hauts-de-France

Au 01/02/2019, sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France, près de 20 projets "Facile à lire" sont actuellement référencés par l'AR2L Hauts-de-France (espaces ouverts ou en projet).

Consulter en ligne notre cartographie des espaces FAL en Hauts-de-France :

→ <https://framacarte.org/m/40757>

Présentation en vidéo de l'espace FAL de la Bibliothèque d'agglomération de St Omer :

→ <https://youtu.be/Gg10d8F54gA>



La Bibliothèque Départementale de la Somme (BDS) a développé un projet incluant :

- une formation des 26 bibliothèques de niveau 1 à l'accueil des publics empêchés
- l'acquisition d'un fonds spécifique à l'attention des publics souffrant de troubles dys et des publics en situation d'illettrisme
- l'acquisition de 6 tours *Labyrinth* qui permettront de proposer ce fonds dans les bibliothèques de Beaucamps-le-Vieux, Albert, Chaulnes, Corbie, Doullens et Gamaches.

Présentation du projet de la BDS :

→ <http://bibliotheque.somme.fr/espace-pro/facile-a-lire-1/210-le-facile-a-lire-levier-dans-la-lutte-contre-l-illettrisme>

Exemple de flyer destiné au public, édité par la BDS :

→ http://bibliotheque.somme.fr/images/pdf/Flyer_facile_a_lire.pdf

La Médiathèque Départementale de l'Oise a développé un projet comprenant :

- l'acquisition d'un fonds spécifique "Facile à lire"
- l'acquisition de 5 meubles adaptés, disposés dans les bibliothèques de Grandvilliers, Marseille en Beauvaisis, Formerie, Songeons et Feuquières.
- la mise en place de 2 espaces au Centre de Détention de Liancourt et à la Maison d'Arrêt de Beauvais avec l'implication de détenus dans la construction de deux meubles "Facile à lire"

PAROLES DE PROS

En Bretagne : "Il faut souligner l'extrême flexibilité du concept, qui a permis des implantations dans des structures très diverses, allant de l'épicerie d'un village en centre Finistère à une grande médiathèque d'agglomération en passant par des maisons d'arrêt, des salles d'attente de kinés et des petites bibliothèques en milieu rural. Chacune a pu finaliser un projet selon ses moyens, son territoire et les habitants qu'elle vise prioritairement, tout en respectant les critères qui fondent le Facile à lire." (Christine Loquet et Françoise Sarnowski. Bibliothèque(s) n°90-91 - 2017)

Combien coûte un espace "Facile à lire" ?

Il n'y a pas de règles. Certaines médiathèques ont monté un espace "Facile à lire" sans aucun budget (en adaptant un mobilier existant et en constituant une collection "Facile à lire" à partir de leur fonds). D'autres médiathèques ont prévu l'achat d'un meuble spécifique, l'acquisition de livres et la programmation d'actions culturelles (venues d'auteur, lectures...) afin de valoriser ce fonds et l'animer. Tout est possible.

Pistes de financements :

Appel à projet « Action culturelle et langue française »

Un nouvel appel à projet "Action culturelle et langue française" de la Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale (DILFCS) sera publié au printemps 2019 et appuiera particulièrement les projets portés par des médiathèques visant à développer un espace Facile à lire.

Consulter l'appel à projet
(réponse avant le 31/03/2019) :
→ <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Maitrise-de-la-langue/Action-culturelle-et-maitrise-du-francais>

Plus d'informations auprès des conseillers livre et lecture de la DRAC Hauts-de-France :

Laëtitia Bontan : laetitia.bontan@culture.gouv.fr
Jacques Sauteron : jacques.sauteron@culture.gouv.fr

C.N.L. / Commission publics empêchés

La commission "publics empêchés" du CNL peut être une source de financement pour des projets FAL destinés aux hôpitaux, aux prisons et aux publics handicapés (notamment pour financer des acquisitions).

Présentation de l'aide :

→ https://www.centrenationaldulivre.fr/fr/bibliothecaire/aides_aux_bibliotheques_et_a_la_diffusion/r-glement-des-aides

Comment demander une labellisation et obtenir le logo ?



Le logo "Facile à lire" est destiné à être utilisé sur les supports de communication et à identifier les espaces de lectures FAL au sein des bibliothèques et lieux de médiation. Afin de faciliter le déploiement du "Facile à lire" sur tout le territoire, le ministère de la Culture a acquis les droits de ce logo et le met gracieusement à la disposition des collectivités et des associations qui souhaitent identifier un espace et des collections correspondant à la démarche "Facile à lire".

Pour mettre en place un espace FAL et demander une labellisation, remplir ce formulaire :

→ <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire>

Envoyer également une version signée de la charte d'utilisation du logo "Facile à lire".



Les champs 9 et 10 du formulaire doivent impérativement être renseignés (la mise en place d'actions de médiation et d'animation est indispensable pour l'obtention de la labellisation).

Charte d'utilisation du logo

La structure demandeuse s'engage à :

- Installer un espace "Facile à lire" clairement identifié au sein de la bibliothèque, séparé des autres collections et sur un mobilier repérable.
- Choisir un emplacement spécifique au sein de l'établissement pour une visibilité maximale : espace d'accueil, à l'entrée de la bibliothèque ou dans un établissement partenaire (maison de retraite, centre d'accueil, commerce...).
- Présenter les ouvrages de face.
- Disposer un minimum de 50 livres dans le fonds "Facile à lire". La collection "Facile à lire" peut provenir du fonds courant de la bibliothèque. Renouveler régulièrement la collection "Facile à lire".
- Créer une démarche partenariale : pour un plus grand succès de la démarche "Facile à lire", la bibliothèque s'engage à travailler avec les partenaires du champ social de sa collectivité, notamment auprès des publics éloignés du livre et de la lecture.
- Prévoir des temps de médiation et d'animation, afin de valoriser cet espace "Facile à lire" et toucher les publics visés. Ces médiations peuvent se faire lors de l'inauguration de l'espace par exemple, ou plus tard, et être reprogrammées.

Télécharger la Charte d'utilisation du logo :

→ <http://www.culture.gouv.fr/content/download/199545/2124003/version/3/file/CHARTE%20logo%20Facile%20%C3%A0%20lire%20-%20v%20def.pdf>

Pour toute information complémentaire : contact.facile-a-lire@culture.gouv.fr

Contacts Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France

Julien Bucci

Chargé de mission Développement de la lecture et prévention de l'illettrisme

jbucci@ar2l-hdf.fr

03 21 15 69 72

Adeline Poivre

Assistante de projets Vie littéraire et Lecture publique

apoivre@ar2l-hdf.fr

03 21 15 69 72

L'Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France est un organisme ayant pour missions d'accompagner et de soutenir l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre et de la lecture en région.

WWW.AR2L-HDF.FR